

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° 79/22-07

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
« DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE »**

Résumé : *Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 4 200 € dans le cadre des aides au fonctionnement des associations et autres organismes de droit privé.*

Lors de l'adoption du budget primitif 2007, l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 4 200 € au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003.

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Fondées en 1972, ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur cassettes audio et sur CD.

Pour l'année 2007 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 10 325 € destiné notamment à l'acquisition de matériel d'enregistrement et à l'achat de cassettes et CD vierges ;
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 26 100 € destiné à l'acquisition de deux ordinateurs avec logiciels et compacts disques correspondants, ainsi qu'à l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite de la copie des cassettes audio sur compacts disques.

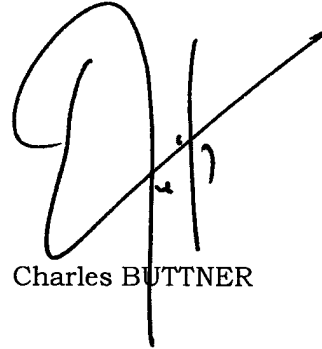
La Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 27 mars 2007 a examiné ces deux demandes et, considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux

personnes handicapées soutenues par notre collectivité, a proposé d'attribuer une subvention de :

- 2 100 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- 2 100 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse,

à prélever sur les crédits inscrits au BP 2007 (rapport CG N° 2007/1-7^e/03), Programme D032 – Chapitre 65 - Fonction 313 – Nature 6574 – Enveloppe 61823.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER